



LA POPULATION DU GRAND-SACONNEX ACCEPTE LA CESSION AU CANTON DE TERRAINS POUR LA RÉALISATION DU TRAM NATIONS-GRAND-SACONNEX

Les Saconnésiennes et Saconnésiens se sont prononcés à 51.54% en faveur de la cession au Canton des parcelles nécessaires au chantier du tram Nations-Grand-Saconnex, puis à son exploitation. Le Conseil administratif se réjouit de cette décision qui confirme celle du Conseil municipal.

Le Conseil administratif du Grand-Saconnex prend acte avec satisfaction du résultat de la votation (1'485 OUI, 1'396 NON, 38.84 % taux de participation). Celui-ci confirme la délibération du Conseil municipal du 15 novembre 2021, par ailleurs prise à une large majorité (21 oui, 2 non, 2 abstentions). La population saconnésienne a ainsi exprimé son désir de voir le projet TNGS se réaliser rapidement.

Pour rappel, la délibération du Conseil municipal soumise à référendum portait sur la cession à titre provisoire au Canton de différentes parcelles permettant l'organisation logistique du chantier du Tram Nations-Grand-Saconnex (TNGS), puis sur la cession à titre définitif de terrains dévolus à l'implantation de cette future ligne.

Par leur décision, les Saconnésiennes et les Saconnésiens entérinent les cessions prévues et permettent à ce chantier d'envergure d'avancer dans le respect d'un calendrier déjà serré. Le tram contribuera notamment à mieux connecter notre commune au reste du canton et aux régions périphériques. Il redessinera la commune en favorisant les connexions entre les quartiers de part et d'autre de la route de Ferney et en mettant en valeur ses parcs et ses espaces arborisés. Il favorisera le transfert de charge de la route vers le rail en faisant la part belle aux autres types de mobilité douce. Enfin, le tunnel des Nations contribuera pour sa part à faire disparaître une partie du trafic encombrant actuellement les voies de surface.

Le Conseil administratif se réjouit particulièrement que l'intérêt général à long terme de la population ait été perçu à travers ce choix démocratique. Il salue aussi ses prédécesseurs et les services municipaux pour le travail accompli depuis plusieurs décennies dans le montage de ce dossier complexe, en collaboration avec les autorités cantonales et fédérales. Vis-à-vis de la population qui a exprimé lors de ce vote des craintes absolument respectables en matière d'impact paysager, le Conseil administratif s'engage *ad minima* à ce que les compensations promises soient effectivement réalisées, ainsi qu'à assurer comme de coutume un suivi strict du chantier afin d'identifier et d'exploiter toutes les possibilités d'optimisation qui pourraient encore survenir.

Grand Saconnex, le 27.11.2022

Le Conseil administratif

Les membres du Conseil administratif ne feront aucun autre commentaire et ne répondront pas à d'éventuelles sollicitations à ce sujet.

